

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2010

Présents : VUILLAUME Christian, MUTIAUX Jean-Jacques, GUYOT Philippe, HEINIS Isabelle
MACLE Laurent, RIZZI Gabrielle, NICOD Patrick.

Excusés : MAIGROT Alain, SAILLARD André BURY Denis

Absent : GUIGNERET Franck

Date de convocation : 18 novembre 2010

Secrétaire de séance : MUTIAUX Jean-Jacques

1. Eclairage public :

- Point sur le chantier :

La première tranche est terminée. Le nouveau système rencontre quelques problèmes. ETDE passera faire les contrôles nécessaires pour résoudre le problème lié aux anciennes lanternes.

- 2^{ème} tranche :

Le coût de cette opération est de 36 219€ TTC, le SIDEC participant à hauteur de 50%. Il reste donc à la charge de la commune 18 110€. Cette opération permettra d'achever le changement du système d'éclairage public de la commune.

2. Eau

- Point sur les relevés de compteur :

Il reste une quinzaine de relevés de compteurs à effectuer. Un courrier sera envoyé aux personnes pour qui aucun relevé n'a pu être obtenu. Le problème se pose surtout pour les résidents secondaires.

Afin de pouvoir joindre les résidents secondaires rapidement en cas d'urgence, leurs coordonnées téléphoniques et le nom des personnes qui disposent de leurs clés vont être répertoriés dans un cahier.

- Service du Conseil Général d'analyse de l'eau :

Le Conseil Général a fait des propositions de prestations pour la détection des fuites, les analyses de l'eau, le nettoyage des cuves. Monsieur le Maire propose de retenir celle qui correspondra le mieux aux besoins de la commune.

3. Urbanisme

- Point sur les dossiers :

• *Vidal* : le dossier avance petit à petit. Le conseil souhaite avant tout trouver une solution à l'amiable après avoir pris connaissance des conclusions du cabinet de géomètre expert.

• *Converset* : les gendarmes souhaitent organiser une confrontation entre Monsieur le Maire et Monsieur Antoine Converset.

- Projet de la CCHS de restaurer la cabane de vigne de M. Jeunet

La Communauté de Communes a le projet de restaurer la cabane de vigne de Monsieur Jeunet. La DDT propose un projet avec une toiture à deux pans. Mais le conseil n'est pas d'accord avec ce projet car une telle réalisation ne s'intégrerait pas dans le paysage. Le maire va faire un courrier à l'Architecte des Bâtiments de France et à la DDT pour leur expliquer que la commune souhaite exceptionnellement accorder l'autorisation de réaliser un projet prenant en compte l'état initial de ce petit bâtiment.

- Réception des téléphones portables

Le conseil est d'accord pour demander à SFR et Orange de réaliser une étude de faisabilité du projet d'implantation d'une antenne téléphonique.

4. Réparation de la barrière du belvédère (problème de l'assurance)

Le problème est que l'entreprise Ducrot ne peut pas réparer que la partie abîmée lors de l'accident car cela fragiliserait la barrière qui rouillerait au point de soudure sans garantie de couleur homogène. Mais l'assurance ne souhaite pas prendre en charge l'ensemble de ces travaux. Monsieur le Maire a repris contact avec l'expert en charge de ce dossier, qui va lui-même se mettre en relation avec l'expert de l'assurance adverse pour essayer de trouver un accord. En attendant aucun travaux ne peut être réalisé.

Les bancs qui sont actuellement au belvédère vont être déplacés afin d'empêcher les voitures d'endommager une nouvelle fois la barrière et le panneau RIS de la Communauté de Communes détruit la semaine dernière.

5. Prêt FFN suite de la démarche

Les négociations avancent petit à petit et la commune pourrait se voir réduire sa dette de 50 000€ sur les 82 000€ qu'elle doit encore.

Si l'apurement de la dette s'effectuait au terme de cette démarche, le maire a souhaité que soit pris en compte cet effort en réduisant le montant à rembourser. (calcul de différence d'intérêts)

6. Point sur l'affouage 2010

Il y a eu 24 inscriptions. La réunion de répartition des lots a eu lieu.

Le conseil donne son accord pour attribuer à Denis Bury la part de l'affouage 2009 de Monsieur Morel-Fourier que celui-ci n'a pas exploité dans les délais qui lui étaient impartis. Un courrier lui sera envoyé pour l'en informer.

7. SIARD : demande d'aménagement sur le réseau d'assainissement

Suite au courrier de Monsieur Frachon, Président du SIARD, le Conseil donne son accord de principe pour que le SIARD se charge des travaux préconisés par l'étude réalisée en 2006. Toutefois, le Conseil souhaite se prononcer avant tout engagement financier.

8. Budget : Décisions Modificatives

Monsieur le Maire présente les décisions modificatives de fin d'année pour le budget général et le budget annexe de l'eau et assainissement. Ces dernières sont approuvées à l'unanimité.

9. Adhésion au Syndicat pour le contrat rivière

La commune est copropriétaire du ruisseau de Chambon avec Menetru le Vignoble. Des travaux sont à prévoir sur ce ruisseau.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au « SIBS ». Ce syndicat pourrait subventionner une partie des travaux à réaliser. Le montant de la cotisation est de 320€ par an. Cette cotisation étant calculée en fonction du nombre d'habitants.

Le conseil donne son accord pour adhérer à ce syndicat à compter de 2011.

10. Changement de l'ordinateur de la Mairie

Le conseil donne son accord pour acheter un nouvel ordinateur pour la Mairie. Le coût de l'opération est de 1250€ TTC. Il est également décidé d'acquérir un disque dur externe pour réaliser des sauvegardes.

11. Restauration des tableaux : devis

L'ASPECC propose de restaurer deux autres tableaux dans la continuité de ce qui a été fait pour « Saint Tolentino ». Plusieurs devis vont être demandés à différents restaurateurs d'œuvres d'art.

12. Organisation de la fête de Noël intergénérationnelle

Des livres ont été achetés aux enfants. Les invitations seront faites par Patrick Nicod.

Le spectacle animé par les anciens commencera à 15h30. Il sera suivi d'un goûter avec des gaufres et du vin chaud offert par les vigneron.

13. Déneigement

Le sel a été livré jeudi 2 décembre chez Monsieur Daumard. Le conseil autorise Monsieur Daumard à ne pas déneiger et saler les rues qui sont encombrées par des voitures mal stationnées. Un panneau « route non déneigée » sera installée à l'entrée de la rue des Carabins.

14. Téléthon

L'association est venue chercher les ferrailles collectées pour le Téléthon.

Questions diverses :

- Décharge verte : dès le printemps, la clé de la décharge serait disponible chez deux habitants de la commune. Seuls les déchets verts seront acceptés. Des contrôles réguliers seront effectués. En cas de non respect des règles, la décharge sera définitivement fermée.
- Déplacement du tableau « Saint Tolentino » : Monsieur Ryon, conservateur et l'évêché ne sont pas d'accord sur le futur emplacement de ce tableau.
- Médaille de la Monnaie de Paris : ces médailles représenteraient la commune et son vignoble. Leur coût de fabrication est de 1.10€. Le conseil souhaite tenter l'opération. Elles seraient en vente en Mairie et à l'Office de Tourisme entre autre.
- Visite numérique : une société propose de créer des fichiers téléchargeables sur I Phone qui présenteraient certaines parties importantes du village. La commune devra fournir les documents nécessaires à la réalisation de ces fichiers. Le conseil est d'accord pour lancer le projet.
- Demande de subvention du Foyer Rural : suite à la demande de subvention présentée par l'association, le conseil accepte de verser une subvention d'un montant de 1 320€ pour l'année 2010. Cette somme correspond aux différentes taxes payées par l'association pour la salle du foyer ainsi qu'aux frais d'électricité engendrés par l'occupation de la salle par le club du 3^{ème} âge le premier jeudi de chaque mois ainsi que les séances de gymnastique.
- Accessibilité : dès 2012 et 2015, toutes les communes devront avoir un plan d'accessibilité pour la voirie et les bâtiments publics. Le conseil a décidé de faire réaliser le diagnostic d'accessibilité pour la voirie et les bâtiments publics par un bureau d'étude. Le coût d'un tel diagnostic est de 1 300€.
- Logement sous la Mairie : Mlle Macle quitte le logement au mois de février 2011. Le conseil est d'accord pour le relouer en maintenant le montant de 550€ par mois.
- Animation « Malou le Magicien » : c'est un spectacle déambulatoire proposé pour l'été 2011. Son coût est de 450€, il serait partagé avec le Foyer Rural.
- Fête de Château-Chalon : le Maire propose que pour l'occasion, l'école du cirque de Sainte Croix vienne présenter une animation-spectacle en fin d'après midi. Le conseil est d'accord avec cette idée qui reste à préciser dans sa forme.

Prochain conseil municipal le mardi 18 Janvier 2011
Séance levée à 23h15